AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1974
FR0010667147-FS0992

24 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 novembre 2025, la société Allianz Global Investors GmbH[1] (Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort sur le Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 7 477 188 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA sur le marché.

[1] Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors GmbH déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 150 179 792 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.